mération, sur la ligne de chemin de fer d'Audenaerde à Roubaix.

Il a accordé une indemnité de 200 francs (au lieu de trois cents demandés) au commissaire de police, pour frais de bureau ; le Conseil, en lui accordant cette indemnité, espère que les hameaux seront mieux surveillés à l'avenir.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 14 mars, à 2 heures du soir, manipulations; à 8 h. physique. —Jeudi 17 mars, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. chimie. — Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, professeur : M. E. Cornut, ingénieur, tous les dimanches à 10 h. du matin.

— Une place de préparateur aux cours de chimie, physique et de manipulations est vacante.

Les personnes qui désireraient poser leur candidature à cet emploi sont priées d'adresser leur demande à l'administrateur de l'Ecole, rue Neuve, n° 3.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,57 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,57.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 31me numéro des *Mysteres de la Franc-Maçonnerie*, dévoiles par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

TOURCOING

Acte de probité. — Un jeune écolier, Jean Jesker, a déposé hier, au poste de police, un porte monnaie contenant une dizaine de francs, qu'il avait trouvé rue du Calvaire.

Un incident assez singulier s'est produit hier dans le cabinet de M. le commissaire de police du 1er arrondissement. Une jeune fille de Dottignies, Hortense Rasson, en service depuis deux jours chez un cafetier de la rue de la Station, avait été amenée pour être interrogée sur une soustraction de bijoux dont elle s'était rendue coupable, peut-être inconsciemment. Au début de l'interrogatoire cette jeune fille tomba dans une sorte de syncope cataleptique qui, malgré tous les soins, dura presque deux heures. On semble être ici en présence d'un cas d'hysterie qui ôterait au sujet la conscience même de ces actes.

LILLE

Société industrielle. — Dans sa dernière séance, la société industrielle a nommé membres à l'unanimité, MM. Binet, Auguste, ingénieur, présenté par MM. Jules Leblan et F. Mathias ; Truffaut, filateur à Willems, présenté par MM. Ed. Faucheur et A. Renouard ; Barrois, Henri, ingénieur à Tourcoing, présenté par MM. Jules Leblan et P. Crepy ;

M. Emile Roussel a bien voulu maintenir un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur « *La détermination de la nature chimique des différents noirs d'aniline.* »

M. Witz essaie de caractériser d'un mot les derniers progrès de l'électricité : ces progrès sont plutôt d'ordre commercial que scientifique; néanmoins, on aurait tort de croire que la théorie soit restée en arrière. Nous traversons une période de renouellement bien plus féconde en résultats que ces époques pendant lesquelles chaque jour voyait naître une nouveauté, dûe au hasard heureux. La science se développe lentement, mais sûrement ; elle s'élargit progressivement, en même temps qu'elle se vulgarise. La théorie des générateurs mécaniques d'électricité en est une preuve.

Après avoir défini les dynamos Serie, Shunt et Compound, M. Witz étudie les diagrammes de ces machines et leurs caractéristiques. En discutant ces courbes, on est amené à reconnaître les qualités speciales des divers types, leurs avantages et leurs inconvénients. La Serie-dynamo peu coûteuse, tolère bien des variations de vitesse, mais elle n'entre en excitation que pour une vitesse déterminée et en court circuit ; de plus elle intervertit ses polarités. La Shunt-dynamo s'amorce seule et garde ses piles, mais elle est sensible aux changements de vitesse par un effet de self-induction. La dynamo-Compound a un potentiel constant et elle est auto-régulatrice. La première convient pour l'éclairage par arc, ou pour un groupe constant de lampes à incandescence; la seconde est spécialement la machine de l'électrolyse; la dernière convient à l'éclairage par incandescence et à la distribution de l'électricite. Ces conclusions ne sont pas absolues, mais elles sont généralement d'accord avec les faits.

Nomination religieuse. — M. l'abbé Horain professeur au petit séminaire de Cambrai, est nommé vicaire au Sacré-Cœur, à Lille.

L'évêque de Laval. — La nomination de M. le vicaire-général Mortier au siège épiscopal de Laval, a paru dans l'*Officiel*.

Comice agricole. — Le Comice agricole se réunira mercredi matin, à onze heures du matin. Voici l'ordre du jour :

M. Butin : Exposé de la situation financière du comice.— Nomination de la commission des finances. — M. Chombart : De la prise de densité des betteraves sur les champs. — Communication d'une pétition concernant l'entrée en France des légumes secs. — Des livraisons des tabacs indigènes et des prix accordés par la régie. — M. Vittu : Communication sur l'hygiène alimentaire et le marché aux bestiaux de Lille, en 1886.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD POUR L'EXPOSITION DE 1889.

— Par arrêté en date du 11 mars 1887, le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a nommé membres du comité départemental du Nord :

MM. Petit (Jules), rédacteur en chef du *Courrier populaire*, à Lille.
Ryo (Jules), constructeur à Roubaix (sous comité de l'arrondissement de Lille.
Seys, filateur, de la maison Vancauwenberghe, Seys, Snowden et Cie, à Dunkerque.
Cuenin, filateur, de la maison J.-D. Cuenin et Cie à Dunkerque.
Demarle-Fetel, conseiller général, maire de Gravelines, ancien négociant, armateur.
Coquelle-Gourdin, juge au tribunal de commerce, négociant à Dunkerque.
Collet (Paul), juge au tribunal de commerce, armateur, à Dunkerque.
Fichaux (A), directeur gérant de la manutention civile de Dunkerque.
Ravinet (A), brasseur et malteur à Dunkerque.
Detraux, négociant à Dunkerque (sous-comité de l'arrondissement de Dunkerque).

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre.— *Le Cid.* — Nous avons eu jeudi une magnifique représentation de l'œuvre de Massenet. Le grand succès obtenu était assuré d'avance : succès de curiosité d'abord, succès pour la très bonne interprétation surtout. Le beau et le nouveau ont toujours chez nous un immense attrait.

Le Cid, opéra en quatre actes et dix tableaux, a eu pour librettistes MM. d'Ennery, Louis Gallet, et Ed. Blau. La *première* date de novembre 1885. Les auteurs du livret ont emprunté à Corneille tout le fond du sujet, les grandes situations dramatiques de sa tragédie, et bon nombre de ses vers qui sont restés célèbres. A Guilhem de Castro ils ont pris la scène du serment qu'ils ont modifiée à leur façon et celle de l'apparition de St-Jacques de Compostelle. Cette dernière est de toute beauté.

Apres une ouverture dans laquelle le compositeur fait entendre les principaux motifs de chacun de ses personnages, le rideau se lève.

La scène représente le palais du comte de Gormas père de Chimène. Celui-ci connait l'amour de sa fille pour Rodrigue et l'encourage : l'Infante, présente à l'entretien, appuie les recommandations du comte et chante avec Chimène un joli duo.

Le roi lui-même, voulant témoigner sa faveur à Rodrigue, va l'armer chevalier de l'ordre de Saint-Jacques : nous sommes à Burgos, la ville est en fête, *les cloches tintent*, les trompettes sonnent, le peuple chante d'allégresse : tout cela forme un admirable effet. Rodrigue reçoit l'épée des main de son souverain ; c'est la scène du serment qui renferme le chant de l'épée, la prière à Saint-Jacques, et le magnifique andanité : « ange ou femme ». En même temps que son fils, *Don Diègue* se ressent des faveurs du roi, il est nommé gouverneur de l'Infant. De là, querelle entre lui et Don Gormas qui, se croyant des droits à ce titre, insulte son adversaire. Mais Don Diègue est affaibli par l'âge, il remet à son fils le soin de « venger et punir ».

Au second acte, c'est le duel et la mort de Gormas. Rodrigue qui l'a tué se lamente. Chimène survient éplorée et apprend que le meurtrier de son pere n'est autre que son propre amant. Cet incident est l'objet d'une scène émouvante au plus haut degré.

Un splendide ballet à l'occasion d'une fête publique apporte un contraste étrange à ce triste tableau.

Chimène vient demander justice au roi en même temps qu'un envoyé Maure vient lui déclarer la guerre. Don Diègue demande et obtient pour son fils le commandement des troupes espagnoles.

C'est le troisième acte : Chimène dans de magnifiques stances « *pleurez mes yeux* » exprime sa douleur. Rodrigue vient lui dire adieux avant de partir. Ils chantent ensemble un duo qui est un chef-d'œuvre.

La discussion s'est mise dans le camp espagnol. Une partie des soldats deserte. Rodrigue commence à perdre courage quand Saint-Jacques de Compostelle lui apparaît et lui prédit la victoire. Cette scene de la vision est une des plus belles de la pièce. La prophétie de Saint-Jacques se réalise, les Maures sont vaincus.

Le quatrième acte nous ramène Don Diègue, Chimène et l'Infante, attristés par la prétendue mort de Rodrigue. Ce sont les soldats déserteurs qui ont apporté cette fatale nouvelle. Une fanfare se fait entendre. Le vainqueur revient, salué par les applaudissements de la foule. Chimène pardonne.

Jeudi, la représentation était donnée au bénéfice de M. Merrit qui a visiblement fait tous ses efforts pour ne pas faillir. On doit lui savoir gré de cette grande bonne volonté. Nous aimons à croire qu'il ne tardera pas à rentrer complètement dans ses moyens car il a eu dans le cours de son rôle écrasant bon nombre de notes excellentes que le public a soulignées par de chauds bravos. Il a, en outre, chanté avec sentiment. Avec lui, mademe Laville-Ferminet partage les honneurs du triomphe. Nous attacherons-nous à louer la chanteuse en cette artiste ? Insisterons-nous sur son talent de tragédienne ? Elle est également l'une et l'autre, et si elle a chanté son rôle dans la perfection, elle en a joué les scenes pathétiques en tragédienne de race.

Le personnage de l'Infante a réussi à Mlle Boyer. Elle eût pu cependant appuyer davantage sur les couplets de « l'Alleluia » qui, avec la rentrée des basses, reprenant le refrain, sont d'un effet charmant.

Messieurs Plain et Sourl, le premier surtout dans Don Diègue, le second dans Fernand, roi de Castille, ont obtenu un succès de bon aloi.

Nous avons déjà mentionné la mise en scène, les costumes et la bonne exécution des chœurs et de l'orchestre, nous reparlerons un peu du ballet. La troupe ordinaire avait été renforcée, ce qui a permis de le donner tel qu'il existe dans l'ouvrage. Il consiste en une suite de pas franchement espagnols et d'une couleur locale bien accentuée, qui ont été lestement enlevés par une foule de gentilles danseuses. OCTAVE.

Théâtre de Roubaix. — Cadet-Roussel a trois filles, Fanchon, Colinette et Annette, qu'il a fiancées à Dumollet, à Guillery et à Gribouille, puis à Fanfan la Tulipe, à Sans-Quartier et à Larissolle, puis aux trois premiers, puis aux trois derniers. Ce sont ceux-ci qui épouseront les demoiselles Cadet-Roussel, et, comme dans un vaudeville il convient que tous se marient, les prétendus évincés s'unirent à Mme Grégoire, à la boulangère et à la meunière.

Cette intrigue, si intrigue il y a, sert de prétexte à l'exhibition d'une foule de personnages que des chansons ont rendus célèbres. Indépendamment des héros populaires cités, on voit, en effet, apparaître le roi Dagobert, la mère Michel et son chat, M. de la Palisse etc., etc. Et, tour à tour, chacun chante, assez mal en général, les refrains connus : *C'est le roi Dagobert, Ah! Ah! Ah! oui vraiment*, et d'autres, et d'autres encore.

Ce vaudeville, qui devrait porter pesamment le poids des années, renferme assez de mots drôles, de situations comiques et de types étranges — on ne voit pas tous les jours ce monde légendaire — pour faire beaucoup rire. Le succès de gaité ne lui a pas fait défaut et, à maintes reprises, on a applaudi. Comment s'étonner, après cela, que l'on qualifie le public de grand enfant ?

La Mascotte, qui accompagnait cette sorte de revue rétrospective, a également diverti énormément. Paroles, musique et acteurs ont retrouvé le succès qui, naguère, fit courir Roubaix au théâtre des Boulevards.

Quant à Mlle Deschamps, bénéficiaire de la soirée, elle doit être satisfaite; grand a été le nombre de cadeaux qu'elle a reçus et considérable le nombre d'auditeurs qui se pressaient sur les banquettes, dans une température capable de faire fondre les neiges du Mont Blanc. FORTUNIO.

Choral Nadaud. — Voici le programme du concert que le *Choral Nadaud* offrira à ses membres honoraires mardi 15 mars, à huit heures, à l'Hippodrome, avec le concours de Mme Laville-Ferminet, forte chanteuse du Théâtre de Gand ; Mlle Dupouy, 1re dugazon du Théâtre de Gand ; M. Cossira, du Théâtre de la Monnaie ; M. de Beer, du Théâtre de Gand, et M. Meyer, pianiste.

Première partie. — *Choral Nadaud : Les Eburons* chœur, Tilmant; Mlle Dupouy, air des *Dragons de Villars*, Maillard ; M. Cossira, cavatine de *Faust*, Gounod ; Mme Laville-Ferminet, air de *Sémiramis*, Rossini ; Trio Florentin (violon, harpe et mandoline); Ouverture de *Poète et Paysan*, Suppé ; Mme Laville-Ferminet et M. Cossira, duo d'*Hérodiade*, Massenet ; M. de Beer, chansonnette, X...

Deuxième partie. — Trio Florentin, fantaisie sur le *Trouvère*, Verdi ; M. Minssart, *Un premier Soupir*, Clément Broutin ; Mme Laville-Ferminet, *Andante des Saisons*, V. Massé ; M. Cossira, air de *Martha*, Flottoir ; M. de Beer, chansonnette, X... ; Mme Laville-Ferminet, Mlle Dupouy, MM. Minssart et Cossira, quatuor de *Rigoletto*, Verdi.

Troisième partie. — Le *Maître de Chapelle*, opéra-comique en 1 acte, de Paer.

Barnabe, M. Minssart ; Benetto, M. de Beer ; Gertrude, Mlle Dupouy.

Le piano sera tenu par M. Meyer.

La société chorale du *Sacré-Cœur* offrira, avec le bienveillant concours de l'*Union chorale de Wattrelos*, le dimanche 13 mars, à 6 heures 1/2 du soir, en son local, estaminet Descamps, place d'Audenaerde, un concert dont voici le programme :

Première partie.— 1. *Les Paysans*, chœur, (Saintis) par la société chorale du *Sacré-Cœur*, sous la direction de M. Lorthiois ; 2. *Sur les Remparts*, chœur, (Saintis) par la société chorale de Wattrelos l'*Union chorale*, sous la direction de M. Steux ; 3. Romance, *pour ténor*, M. *Henri Barenne*; 4. *Les Buveurs d'Eau* duo comique, par MM. J. et A. Dedenne ; 5. Romance pour basse par M. Jules Carpentier ; 6. Chansonnette comique, X.

Deuxième partie. — 1. *France ! France !* chœur (A. Thomas), par la Société Chorale de Wattrelos, l'*Union chorale*, sous la direction de M. Steux ; 2. l'*Alleluia d'Amour*, romance, par M. Henri Barenne ; 3. *Que je voudrais être Sapeur*, scène comique, par MM. David et Dedenne ; 4. Romance pour baryton, par M. Desenois ; 5. *Malbrouck*, par M. Jules Christiaen ; 6. Chansonnette comique, X.

Le piano sera tenu par M. Eugène Battiau.

La Société Chorale, *La Cœcilia*, afin de donner plus d'attrait au concert qu'elle offrait à ses membres honoraires dimanche dernier, s'était assuré le concours de l'Harmonie royale de Mouscron. Nous avons déja plusieurs fois pu juger de la valeur de cette phalange, nous nous plaisons à constater qu'elle ne reste pas stationnaire, et qu'elle prétend arriver à mieux encore. Les quelques morceaux qu'elle nous a fait entendre, une ouverture de concert, la valse interrompue de L. Montagne, et une fantaisie sur Mignon en sont la preuve. La commission de la *Cœcilia* a offert au président de l'*Harmonie royale* de Mouscron une belle couronne, gage de la sympathie qui existe entre ces deux sociétés et témoignage de reconnaissance.

M. Fournier, directeur de la *Cœcilia*, empêché par un deuil récent, n'a pu, au grand regret de tous, se trouver ce jour-là à la tête de ses chanteurs ; il a été remplacé par M. Lorthiois, sous-chef.

Trois chœurs parfaitement enlevés : *Dans l'oasis*, *Les enfants des montagnes* et *l'Eté de la Sainte-Martin*, ont littéralement ravi la salle. La *Cœcilia* chante toujours avec l'entrain, la justesse et le goût que l'on se plaît à lui accorder généralement. C'est toujours une excellente société chorale qui peut marcher à de nouveaux succes.

MM. Oscar Lefebvre président, Lorthiois, Couthier et *Timmer* ont fait entendre le quartuor couronné au concours de Boulogne sur-Seine et dont l'auteur est un de nos concitoyens, M. Meyer.

Différents artistes de l'*Harmonie royale* et de la *Cœcilia* ont, avec quelques morceaux bien rendus, complété le programme. Citons MM. Oscar Lefebvre, Ach. Couthier, Benoni Demartelaere, Courouble, Dekimpe, *Timmer* et Delbecque, chargé de la partie comique.

Il convient de féliciter la commission de la *Cœcilia* de la bonne organisation qu'ils ont su apporter dans leur joli concert. Les membres honoraires sont difficiles s'ils ne sont pas entièrement satisfaits. OCTAVE.

La Lyre Roubaisienne offrira, le 13 mars 1887, en son local, rue du Chemin-de-Fer, à 6 heures 1/2 et à ses membres honoraires, une soirée bachique suivie de bal :

Première partie. — 1. *En Avant*, chœur, par la Lyre, (Vamdeker). — 2. *Le Parjure*, chant dramatique, (Griffon). — 3. *La Mignonne Noire*, romance, (Inglebert). — 4. Air varié pour trombone, (Alph. Borchart). — 5. *Les suites d'un premier lit*, chansonnette, (Lallemand). — 6. Romance, (Van Mullen). — 7. Monologue, (F. Dutat). — Deuxième partie. — 8. *A Venise*, chœur par la Lyre, (Monestier). — 9. *Hamlet*, air bachique, (Griffon).— 10. Duo pour bugle et piston (Vaillant et Leroy), — 11. Romance, (Inglebert).— Romance, (Van Mullem).— 13. Chansonnette, (Th. Lepercq).

M. X. G. P. G., pièce en un acte, jouée par MM. Dutat, Mariage, Labrosse, Lepercq, Lallemand, Dutillier. — Le piano sera tenu par mademoiselle Deridder.

La société chorale du Blanc-Seau la *Muse des Travailleurs* donnera, le 13 mars, à ses membres honoraires, un concert dont voici le programme :

1re partie. — *La Violette*, Paillard (la société chorale). — Air varié pour clarinette, Bressant, (A. Casquant). — Mélodie pour ténor, Saint d'Arva, (Mahieu) — Fantaisie sur la *Muette*, Servais, (Delbec). — Romance pour baryton, Pouyade, (Andries). — Chansonnette comique, (Mariage).

2me partie. — *Les Pionniers*, Saintis, (la société chorale). — Air varié pour piston, Arbon, (Duthoit). — Romance pour ténor, Bonnière, (Mahieu). — Fantaisie variée pour hautbois, Verroust, (Jules Jacques). — Romance pour baryton, Bordais, (Andriès). — Chansonnette comique, (Mariage).

Grand Café-Concert Théâtre des Arts, sous la direction de M. Maton, rue des Arts, 170-172, Roubaix.

Débuts de la nouvelle troupe.
Mlle Suzanne,
Mlle Maria (dite Gugusse),
Mlle Stella,
M. Parent, comique.
Chansonnettes, duos, opérettes. — L'ordre et le respect existeront. 14403—27416

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 11 mars 1887

Présidence de M. PARENTY.

Willems. — Un mendiant s'étant introduit à neuf heures du soir dans une ferme de Willems, somma la propriétaire de lui faire l'aumône. Sur son refus, il lui fit des menaces et lui dit : « Ne t'étonne pas si ta maison brûle prochainement. »

Cet individu, Adolphe Lecluse, est un homme dangereux. Le tribunal le condamne à un emprisonnement pendant six mois, pour mendicité avec menaces.

L'affaire de Lys-lez-Lannoy. — Le 23 novembre dernier, le sieur Gustave Lammens, qui demeurait à Lys-lez-Lannoy, chez la femme Pauwels, cabaretière, quitta cette dernière en lui devant du loyer. Il allait chercher du travail à Roubaix et la paierait quand il pourrait. Cette promesse ne la satisfaisait pas car « au pays des promesses on meurt de faim », dit le proverbe. « Le moindre écu sonnant eut mieux fait son affaire. » Mais Lammens, sans écouter ses observations, la quitta.

Chagrinée de ce contre-temps, elle alla raconter à des voisines la perte de loyer dont elle était victime, « trente-cinq francs » prétendit-elle.

« Il est parti, mais je me vengerai bien de lui, je le poursuivrai et il sera puni. » Vous n'avez pas le droit de le faire punir pour ne vous avoir pas payé » répondirent les dames du voisinage. « Ce n'est pas un délit que de ne pas payer son loyer ». « Peu importe » répartit la femme Pauwel, « vous verrez que je le ferai punir ». Elle disait vrai.

Ne pouvant se venger de son départ pour un motif elle en inventa un autre. Elle prétendit aux gendarmes que Lammens était parti en lui volant des objets pour une valeur de trente-cinq francs. Sa conscience élastique avait établi la compensation suivante: « Si Lammens m'avait volé trente-cinq francs dans mon porte-monnaie il eût été condamné; il est bien juste que la loi le condamne pour m'avoir volé trente cinq francs de loyer, car que m'importe à moi que cet argent disparaisse de ma bourse par vol ou non-paiement. » De ce raisonnement à la dénonciation calomnieuse, il n'y a qu'un pas.

A une audience du mois de janvier de cette année, le tribunal condamna, par défaut, Gustave Lammens à deux mois de prison pour vol de trente-cinq francs au préjudice de la femme Pauwels. Cette dernière était affirmative dans son témoignage et Lammens, que n'avait pas touché l'assignation, était cru en fuite, bien qu'en réalité il demeurait dans la cour Bernard, à Roubaix.

Le cinq février suivant, Lammens, malgré la condamnation dont il avait été frappé, était acquitté, après une plaidoirie de son défenseur, Me Petit et la dénonciatrice calomnieuse, la femme Pauwels, sur l'ordre du substitut Le Blois, était incarcérée dans les prisons du palais de justice.

Elle comparaissait aujourd'hui sous l'inculpation de dénonciation calomnieuse et faux témoignage.

Quinze témoins occupent les instants du tribunal pendant de longues heures, à la suite desquelles le substitut Le Blois requiert une sévère application de la peine. Il importe, dit-il, de faire un exemple dans nos régions où les témoignages s'achètent facilement et où les plaintes sont souvent le résultat de vengeances personnelles.

Me Parmentier défend avec conviction et chaleur la cause de sa cliente qui a, d'ailleurs, d'excellents antécédents. Il attaque la prévention et essaie de la détruire en démontrant que la femme Pauwels a été réellement victime d'un vol ce jour là. Il n'y a pas eu, de sa part, une précision suffisante dans l'énonciation du voleur pour constituer le délit de faux témoignage et de dénonciation calomnieuse.

Après un long délibéré le tribunal condamne la femme Pauwels à l'emprisonnement pendant six mois. MAITRE CARRÉ.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du vendredi 11 mars 1887.

Compétence. — Expédition franco et expédition aux risques et périls de l'acheteur.

M. Anatole Cordonnier, fabricant à Roubaix, a, le 7 octobre 1886, assigné, devant le tribunal de commerce de Roubaix, M. Champinot jeune, filateur. Il articulait que celui-ci lui avait vendu 153 k. de fil, à 4 fr. 30 le kilo ; que ces fils avaient un vice caché et que les pieces dans la fabrication desquelles ils étaient entrés, étaient invendables. Il demandait, en conséquence, que M. Champinot dût prendre ces pièces et lui en payer la valeur, reprendre et lui rembourser les fils non-employés, lui payer enfin des dommages-intérêts à libeller.

M. Champinot opposa l'exception d'incompétence. Par jugement du 16 décembre 1886, le tribunal de Roubaix se déclara compétent. Ce jugement est frappé d'appel. L'affaire est plaidée devant la seconde chambre de la Cour.

Aux termes de l'art. 420 du code de pr. civ., le demandeur peut, à son choix, assigner le défendeur : 1° devant le tribunal de commerce du domicile de ce dernier; 2. devant celui du lieu de paiement; 3° devant celui du lieu à la fois de la promesse et de la livraison.

I. Le tribunal de Roubaix n'était pas celui du domicile du défendeur. M. Champinot est domicilié à Vienne (Isère).

II. On soutint à Roubaix que Roubaix était le lieu de paiement; mais on ne le soutient plus devant la Cour. La facture remise par M. Champinot, acceptée par M. Cordonnier, portait, en effet, la mention « Payable dans Vienne » malgré mes traites. Aussi n'est-ce pas encore à ce point de vue que les juges consulaires de Roubaix affirmèrent leur compétence.

III. — On prétendit, devant eux, que Roubaix n'était pas le lieu de la promesse. Le tribunal décida que Roubaix l'était et on ne prétend plus, en cause d'appel, que Roubaix ne l'était pas. C'est à Roubaix, en effet, que la commission avait été reçue par M. Thaune, agent de M. Champinot, et acceptée par lui, au nom de son mandant. Or, il est de jurisprudence que, dans les marchés passés par représentants, le lieu de la promesse est celui où intervient l'accord entre le représentant et l'acheteur, et non celui où est donnée la ratification du patron.

Tout se réduit donc, devant la Cour, à savoir si Roubaix était le lieu de la livraison. Notons d'abord que la facture portait : 1° cette mention imprimée « Marchandise expédiée aux risques et périls de l'acheteur » et 2° cette mention manuscrite « Franco P. V. » (*Franco, Petite Vitesse*).

Pour M. Champinot, on plaide qu'aux termes de l'article 100 du Code de commerce et de la mention imprimée, la marchandise, voyageant aux risques et périls du destinataire, a été livrée au départ, à Vienne, domicile du vendeur ; qu'il est, en effet, de jurisprudence que la livraison s'opère au domicile du vendeur, quand la marchandise est expédiée de ce lieu, aux risques et périls de l'acheteur.

On ajoute que le fait que M. Champinot a payé le port, ne saurait écarter l'application de cette règle. L'envoi franco a purement et simplement été un élément dont M. Champinot a tenu compte pour la fixation de son prix de vente.

En raison de cette expédition franco, le tribunal au contraire, considère la marchandise comme livrable dans Roubaix et, devant la Cour aussi, on invoque pour M. Cordonnier, la mention manuscrite « Fco P. V. ». On plaide, en son nom, qu'il est de principe que le lieu de la livraison est celui où la marchandise doit arriver franco ; qu'il en est ainsi, alors même que la facture porte également la mention que cette marchandise voyage aux risques de l'acheteur. A cet égard, la discussion porte, de l'un et de l'autre côté de la barre, sur la manière d'interpréter un arrêt de la *Cour de cassation du 7 décembre 1881* (*Sir.*, 1883, 1, 202).

On prétend ensuite, pour M. Cordonnier, que la mention manuscrite « Fco P. V. » doit en tout cas, si elle est inconciliable avec la mention imprimée de la facture, prévaloir sur celle-ci : 1° parce que la jurisprudence accorde la préférence aux clauses manuscrites, sur les clauses imprimées ; 2° parce qu'en cas de doute, l'art. 1602 du Code civil prescrit l'interprétation favorable à l'acheteur, ici M. Cordonnier.

On ajoute accessoirement que la vente eut lieu sur un type ou échantillon et que, dans de semblables ventes, la livraison est à présumer devoir être faite au lieu du domicile de l'acheteur, celui-ci ayant à vérifier la conformité de la marchandise livrée. A cet argument on répond qu'en prévoyant même une vente ayant été, par hypothèse, réalisée dans ces conditions, il en résulterait seulement que l'acheteur aurait à vérifier la marchandise, pour s'assurer de sa conformité ; mais où ? Au départ, si elle était livrable à Vienne ; à l'arrivée, si elle l'était à Roubaix.

Le ministère public a conclu à la confirmation du jugement, parce que, selon lui, c'est la mention « Franco P. V. » qu'il faut bien prédominer. L'affaire a ensuite été mise en délibéré.

NORD

On lit dans l'*Echo du Nord* :

» Un vétéran de notre enseignement primaire, M. Wignolles, vient de s'éteindre à Mérignies, à l'âge de 84 ans. Quoiqu'ayant une situation indépendante, cet homme de bien a tenu à exercer pendant plus d'un demi-siècle les modestes fonctions d'instituteur : toute son ambition était de restreindre dans sa commune le nombre des illettrés et de former pour l'Ecole normale une pépinière de jeunes maîtres. Les résultats obtenus ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du gouvernement. Aussi M. Wignolle, après avoir été l'objet de toutes les distinctions de l'Université et de la Société pour l'instruction élémentaire, reçut-il, comme couronnement de sa longue et honorable carrière, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. »

Arrestation du receveur intérimaire des postes de Douai. — L'administration des postes de l'arrondissement de Douai fait souvent parler d'elle : Il y a deux ans, c'était la grosse affaire des mandats internationaux qui avait conduit Catusse et Bonnefoi devant les assises ; il y a deux jours, la receveuse adjointe du bureau de Cantin était acquittée nonobstant ses aveux.

Jeudi soir, le sieur Lalanne, commis principal, chargé de la direction de la recette de Douai par intérim, était arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Saint-Vaast sous l'inculpation de détournements s'élevant au chiffre connu jusqu'à présent de 2,700 francs.

Le sieur Lalanne est marié sans enfants ; on suppose qu'il a voté pour combler des pertes subies dans des spéculations de bourse.

Dunkerque. — *Un naufrage.* — Une équipe de dix-sept hommes, travaillant au déchargement du vapeur *Biscaye*, voulant regagner la terre, prirent place dans une embarcation qui chavira au milieu du bassin Freycinet.

Deux d'entre eux qui savaient nager regagnèrent la terre et les autres barbotaient à qui mieux. On ne sait vraiment où cela aurait abouti, si un batelier témoin de l'accident, n'était pas venu à leur secours avec une embarcation.

Enfin, tous en furent quitte pour un bain froid, ce qui n'est pas agréable en cette saison.

PAS-DE-CALAIS

La rage. — M. Houbron, cultivateur à Marenla (Pas-de-Calais), et deux de ses ouvriers, ont été mordus par le chien de garde de la ferme. L'animal, abattu aussitôt, a été reconnu atteint d'hydrophobie. Les trois blessés sont partis à l'Institut Pasteur.

Mort mystérieuse à Boulogne. — Jeudi matin, un artiste de Boulogne, M. Dambrine, chassait sur la grève près du fort de la Crèche quand, en rasant la pointe du côté de Wimereux, il se trouva en présence d'un cadavre d'homme étendu sur les roches, la face contre terre : près du corps gémissait une pauvre petite chienne dont les plaintes avaient attiré M. Dambrine.

Celui-ci se hâta d'aller prévenir la police de sa découverte ; mais à peine avait-il fait quelques pas qu'il rencontra deux hommes occupés à des recherches : l'artiste leur fit part de sa lugubre rencontre et les conduisit à l'endroit où gisait le corps. Là, une scène déchirante se produisit, et le mort, bien qu'ayant la face affreusement mutilée, fut reconnu par son frère : c'était un jeune homme de 19 ans, Oscar Bailleux, employé chez M. Spiers marchand de bouchons, rue d'Artois. Lundi, son patron l'avait envoyé à Wimille recouvrir un mandat de 130 francs : le jeune homme, qui n'avait pas effectué ce recouvrement, n'avait pas reparu à Boulogne, et on le recherchait depuis lundi soir. L'enquête établira s'il y a eu crime ou accident.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Bruxelles*, 11 mars. — La Chambre fixe à mardi la discussion du rapport sur le projet codifiant le régime des sucres.

On continue à discuter le budget des chemins de fer.

M. Vandenpeereboom continue à justifier ses tarifs ; il établit ensuite le règlement des gardes-convoi, qui a réduit le nombre des accidents de 59 à 7. (Approbation).

Quant aux fraudes commises par les voyageurs, elles le sont surtout par les riches. Je les frapperai. Je propose de frapper d'une surtaxe de 3 fr. tout voyageur non muni de coupon régulier.

Un nouveau système d'éclairage des voitures est à l'étude.

Quant à l'éclairage des gares par l'électricité, c'est beau, mais horriblement coûteux.

L'orateur répond à quantité de points de détail.

Bruxelles. — Le ministre de la guerre a communiqué dans la séance des sections les plans détaillés des forts de Liège et de Namur.

Le ministre a donné l'assurance que les forces dont il dispose suffisent amplement pour former l'armée de campagne et les garnisons de Liège et de Namur.

L'armée de campagne comprendrait 65.000 hommes ; la garnison d'Anvers, 25,000 ; Liége et Namur 12,000. Les autres places 28,000.

L'effectif total de l'armée s'élèverait à 130,000 hommes.

Les sections ont également reçu communication des plans des fortifications de la Meuse élaborés par le général Brialmont.

Mons, 11 mars, 4 h. soir. — Le dernier cadavre restant dans la fosse n'a pas encore pu être remonté à l'heure actuelle. On espère cependant bientôt le retrouver. Une nouvelle brigade d'ouvriers conduite par deux ingénieurs est descendue à midi.

Quant à la grève, elle s'est quelque peu étendue ce matin. 4,500 ouvriers au moins se refusent à travailler avant qu'on ait fait droit à leurs prétentions.

Les grévistes annoncent que « l'tenage bon » durera longtemps cette fois. On ne fait cependant pas attention à ces menaces et l'on espère même que d'ici à quelques jours les ouvriers se représenteront aux charbonnages.

Mort du baron de Coppin.—Nous apprenons avec regret la mort de M. le baron Feuillon de Goppin, dernier survivant des membres du gouvernement provisoire. Il s'est éteint la nuit dernière au château de Falaën (Namur), à l'âge de 87 ans. M. de Coppin a été membre du Congrès et gouverneur du Brabant. Depuis longtemps, dit le *Courrier de Bruxelles*, il vivait tranquillement et modestement loin du bruit et du monde, menant la vie simple d'un gentilhomme rural et chrétien.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 11 mars.* — Laurent Houflin, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 6. — Zulma Malys, rue Decrême, 22. — Edgard Planchon, rue de Lannoy, 263. — Gustave Degeyter, rue du Vivier, 3. — Augustine Pennel, au Pont-Rouge. — Edmond Dupuireur, rue de Tourcoing, 21. — Marie Nys, ruelle du Ballon, cour Derville, 3. — Flore Trillet, rue Decrême, 110. — Gaston Dabsaimont, rue Isabeau. — Gabrielle Collier, rue de l'Epeule, maison Delobel, 1. — Arthur Demarcheliez, rue du Ballon, cour Guillaume Lefebvre, 15. — François Bouzin, rue Decrême, cour Debaisieux, 8. — Andre Sutor, boulevard de Strasbourg, 109. — Albert Lemaire, rue St-Louis, 8. — Flavie Meriaux, rue de Lille, cour Tiberghien. — *Déclarations de décès du 10 mars.* — Henri Destoop, 1 an 11 mois, rue Pauline, cour Desmet, 9. — Célina Vandenhecke, 6 jours, rue de la Limite, 7, maisons Dhalluin. — Marie Her, 26 ans, piqurière, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 mars.* Marie Stelander, à la Marlière. — Alice Destombes, rue Delhaye. — Mathilde Vincent, rue de la Fonderie. — Augustin Delberghe, au Chopet. — Charles Vantomme, rue de Gand. — Camille Dekimpe, rue de la Blanche-Porte. Joseph Bernard, chemin des Mouriers. — *Déclarations de décès du 11 mars.* — Marie Hassebroucq, 4 ans 6 mois, rue Pré de la Baille. — André Savary, 2 mois 11 jours, rue de la Croix-Blanche. — Jean-Baptiste Dujardin, 53 ans 2 mois, trieur, rue du Casino. — Laure Larcey, 45 ans 8 mois, sans profession, rue du Prince. — Adèle Montagne, 60 ans 9 mois, sans profession, rue Ste-Barbe. — Jules Lemettre, 57 ans 6 mois, marchand de faïence, rue de Lille.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CARON-DUMORTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile CARON, décédé à Roubaix, le 10 mars 1887, à l'âge de 35 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 13 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charlemagne, impasse Nabuchodonosor.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le lundi 14 mars 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Mon